



Réseau National des
Entreprises pour
l'égalité des chances dans
l'Education Nationale



SOLDE - TAXE APPRENTISSAGE 2022

REJOIGNEZ LE RÉSEAU DE
CEUX QUI N'EN ONT PAS

«Le Réseau» est une association loi 1901 qui se définit comme « le chaînon manquant » entre le monde de l'Entreprise et celui de l'Éducation. Lors de sa création en 2007, «Le Réseau» a été l'un des pionniers dans le combat pour l'égalité des chances. Depuis, nous avons accompagné plus de 400 000 jeunes (collégiens, lycéens et étudiants de l'éducation prioritaire et des zones rurales isolées) répartis sur **18 académies en France métropolitaine** afin de promouvoir le lien école-entreprise dans les **territoires défavorisés** au service de **l'égalité des chances**.

700

Plus de 700 établissements scolaires partenaires.

137

137 entreprises privées et publiques qui agissent à nos côtés et nous soutiennent

3

3 ministères en soutien.

Notre vocation

Être «Le Réseau» de ceux qui n'en ont pas. Nous apportons par la découverte des métiers une réponse adaptée aux difficultés que rencontrent les jeunes les plus défavorisés dans leur orientation et leur insertion professionnelle afin de lutter contre le décrochage scolaire.

Choisir «Le Réseau» pour améliorer l'employabilité des jeunes

Le contexte sanitaire a accentué les inégalités et le risque de décrochage scolaire déjà existants chez les jeunes les plus en difficulté. Il a également révélé le déficit d'employabilité de ces derniers

Choisir «Le Réseau» c'est soutenir un acteur historique et reconnu du combat pour l'égalité des chances dans l'Éducation nationale.

Depuis 15 ans «Le Réseau» participe activement à :

- 1 Promouvoir tout type de métiers pour **une orientation scolaire active, participative et choisie**
- 2 **Ouvrer en faveur de la diversité** des profils et des carrières
- 3 **Libérer les potentiels** des jeunes pour **faciliter leur inclusion** dans l'Entreprise



407 247

Bénéficiaires des actions du «Réseau» depuis 2007

244 374 collégiens
85 922 lycéens
68 782 étudiants
8 169 enseignants



Nos priorités pour 2022

En 2022, notre association fête ses 15 ans au service de l'égalité des chances et de la relation École-Entreprise. Cette année encore, «Le Réseau» prendra toute sa part pour soutenir les jeunes les plus en difficulté et remédier à leur déficit d'employabilité accentué par le contexte sanitaire de ces derniers mois.

Ainsi, nos objectifs se déclineront autour de 3 grands axes :

- 1 Permettre à plus de 2000 jeunes de l'éducation prioritaire et des zones rurales isolées de bénéficier d'offres de stage de 3e de qualité en présentiel (Vs 370 en 2021)
- 2 Franchir le cap des 100 «jumelages de cordées solidaires» signés
- 3 Poursuivre et accentuer la digitalisation de nos actions pour que celles-ci puissent toucher de nouveaux territoires, comme les DOM notamment, et ceux situés en zones rurales isolées.

« Depuis 4 ans, le monde associatif doit faire face à un désengagement massif de l'État. Votre soutien, via le versement de la taxe d'apprentissage, constitue aujourd'hui pour nous la source de financement la plus importante.



Pendant la crise sanitaire, plus de 25 000 jeunes de l'Éducation prioritaire et des zones rurales isolées ont pu bénéficier de nos actions.

POUR 1000 € VERSÉS EN 2022

450 €

Serviront à la digitalisation de nos actions et nouveaux programmes

350 €

Pour la mise en place du programme des "cordées de la réussite" dans les zones rurales isolées

200 €

Pour offrir des stages de qualité aux élèves de 3e des quartiers et des zones rurales isolées

Comment soutenir «Le Réseau» en 2022

Le versement du «solde de 13%» de votre taxe d'apprentissage se fait directement aux organismes habilités de votre choix, tels que le nôtre (du 1er janvier au 31 mai 2022).

«Le Réseau» peut recevoir jusqu'à 30% du solde de votre taxe d'apprentissage en 2022.

100% TAXE BRUTE (0,68% DE LA MASSE SALARIALE)

87% URSAFF

SOLDE 13%

AUTRES ORGANISMES

30% LE RESEAU



Jean-Francois Amadiou
Président du "Réseau"

“ Notre réseau a cette particularité d'associer étroitement entreprises et Éducation nationale et à ce titre les ministères de l'Éducation, comme de l'Enseignement supérieur, ont toujours contribué au développement de notre action. Notre réseau rassemble un nombre sans cesse croissant d'entreprises (120 en 2021), ce qui témoigne de leur intérêt constant pour l'égalité des chances. Cet intérêt est une composante importante des politiques de responsabilité sociétale des firmes.

**Vous décidez du choix de l'affectation de votre solde de la taxe d'apprentissage. Pour nous soutenir, il suffit de nous retourner complété :
LE FORMULAIRE DE VERSEMENT QUE VOUS TROUVEREZ CI-JOINT.**

Vous trouverez «Le Réseau» dont la désignation est : **RESEAU NAL DES ENTR POUR EGALITE DES CHANCES** - **SIRET: 49511099100033** dans la liste dérogatoire nationale de la préfecture d'Île-de-France.

VOTRE CONTACT

Alexandre Hascoët - *Délégué Général Adjoint*
E: alexandre.hascoet@lereseau.asso.fr
T: 01 49 98 51 35



Les entreprises qui nous ont accordés leur confiance en 2021 :

ACER COMPUTER FRANCE - ADL PARTNER - AGEAS - BINARY TALENTS - BNP-PARIBAS - BONNE PIOCHE - BOUYGUES CONSTRUCTION - CANAL + (STUDIO CANAL) - CARREFOUR - CASINO - DATAGIF - DDB - DIMAP VERNIS - EUTELSAT - FRANCE TÉLÉVISIONS - GROUPE ROCHE - G2S SÉCURITÉ - GUTENBERG NETWORKS - INTERRA INTERNATIONAL - LA POSTE - HÔTEL DE PRONY - MANON D'AZUR - MEDTRONIC - MINGALABA BRANDS - NEWPARF - NEXANS - OGISSI - ORANO - PARFUM DIRECT BOUTIQUE - PERNOD-RICARD - PPI FRANCE - GROUPE RATP - REXEL - TEAM MILOU - THRC - TRANSPORTS SERVICES - VETALIA - VETOPHONIE - ZURICH ASSURANCE



Réseau National des
Entreprises pour
l'égalité des chances dans
l'Education Nationale

Formulaire de versement Taxe d'apprentissage 2022

Vous pouvez **verser directement au «Réseau» jusqu'à 30% du Solde de votre taxe d'apprentissage.**
Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner ce formulaire de versement dûment complété à
l'adresse indiquée ci-dessous (par mail ou par voie postale) **avant le 31 mai 2022 au plus tard**

Informations sur l'entreprise

Intitulé de la société

.....

Siret

Raison sociale

.....

Adresse

.....

Code postal

Ville

La personne référente

Nom

Prenom

Fonction

Mail

Téléphone

Votre versement à l'association

Montant du versement:

Soit% du solde de votre taxe d'apprentissage

Modalités de versement

Par virement : La Banque Postale

IBAN : **FR20 2004 1000 0100 4444 4P02 057**
BIC : **PSSTFRPPPAR**

Par chèque libellé à l'ordre de

**«RESEAU NAL DES ENTR POUR EGALITE
DES CHANCES »**

“ *A la suite de votre versement un reçu de dépôt au titre des versements libératoires vous sera adressé par le biais des informations fournies ci-dessus.* ”



Votre contact

Alexandre Hascoët

Délégué Général Adjoint

E: alexandre.hascoet@lereseau.asso.fr

T: 01 49 98 51 35

Date :

Signature et cachet :